

CONSEIL DE HAMEAUX

**La Fracette – Les Courrier – Les Ciseaux –
Les Moulins – Les Panières – Le Carneret -
Le Pont du Lac – Chez Joubert – Les Teppaz**

Compte rendu de la réunion du 8 avril 2017

Présents : Jean et Martine Albert, Bruno et Sophie Noury, Guillaume Quéron, Dominique et Stéphane Coutant, Jean-Yves André, Jacques Martin, Louis Bocchino, Alix Isaac soit 10 personnes représentant 8 familles

Excusés : Marie Thérèse et Paul Vincent, M Vallet, Marie-Françoise Martin.

Intervenant : Suzanne Barnave, Conservatrice de la Réserve naturelle nationale des Hauts de Chartreuse.

Animation : Brigitte Bienassis, Maire.

Chez Monsieur Guillaume Quéron aux Courriers.

1. Introduction et validation du compte rendu de la réunion précédente

Brigitte Bienassis ouvre le Conseil à 14 heures 40 par ses remerciements à Suzanne Barnave Conservatrice de la réserve naturelle nationale des Hauts de Chartreuse pour sa présence et son intervention.

Un tour de table permet à chacun de se présenter.

Le compte rendu du Conseil précédent n'amène pas de remarques particulières, il est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse ¹. Résumé de l'exposé de Madame Suzanne Barnave, conservatrice de la réserve.

Statut et mode de gestion de la réserve

L'exposé commence par l'explication des différences statutaires, juridiques et financières qui existent entre les Réserves naturelles régionales ou nationales, les Parcs régionaux ou nationaux qui, tous, sont regroupés autour de la loi relative à la protection de la nature.

Les Réserves naturelles régionales dépendent de la Région, les Réserves naturelles nationales dépendent de l'Etat ; d'autres Réserves dépendent d'autres structures et sont soutenues par des financements divers.

Les Réserves naturelles nationales ont un rôle de protection fort appuyé par des agents assermentés qui, outre leur fonction éducative prépondérante, détiennent un pouvoir répressif envers les personnes en situation d'infraction par rapport à la réglementation de ces Réserves.

En Chartreuse la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse (RNHC) est une réserve nationale. Elle est située dans le Parc naturel régional de Chartreuse qui en assure la gestion ; cette gestion est évaluée tous les cinq ans ; la gestion peut être assurée par différents organismes : collectivités publiques, associations, Office national des forêts et dans chaque cas par délégation préfectorale.

Les caractéristiques et les missions de la réserve

La RNHC a pour mission de préserver et de sauvegarder un site fragile particulièrement riche par sa faune et sa flore, par son histoire et sa géologie tout en assurant la compatibilité avec les activités économiques traditionnelles qui s'y exercent (élevage, tourisme, exploitation forestière, etc).

La RNHC s'étend sur 20 kilomètres de la Dent de Crolles à 2062 m d'altitude jusqu'en contre-bas du Col du Granier à 900 m d'altitude vers Chapareillan. Sa largeur varie de 3 à 4 kilomètres, sa superficie est de 4450 hectares. Elle concerne 6% du Parc naturel de Chartreuse et s'étend sur onze communes, quatre en Savoie et sept en Isère. 43% de la superficie est détenue par les communes, 31% par le privé et 26% par l'Etat.

Les missions de cette Réserve naturelle, préservation de la faune et de la flore, conduite d'études scientifiques en termes d'évaluation et d'évolution sont assurées par trois agents : deux gardes techniciens et une conservatrice en lien avec d'autres organismes et un réseau d'observateurs bénévoles.

¹ RNHC : réserve naturelle des hauts de Chartreuse

Le comité consultatif de la réserve

Ces missions s'exercent en accord avec les propriétaires, les acteurs économiques et les utilisateurs de la zone protégée : exploitants forestiers, éleveurs, randonneurs, chasseurs et associations de protection de l'environnement sous l'égide d'un Comité consultatif présidé par le Préfet de l'Isère.

Le Comité consultatif regroupe tous les acteurs concernés par le sujet mis à l'étude par les acteurs économiques ou par les gestionnaires de la Réserve naturelle. Il comprend l'administration, les associations de protection de la nature, les propriétaires fonciers, les acteurs économiques soit quarante à cinquante cinq personnes réunies en trois collèges : un collège collectivités territoriales, propriétaires et usagers, un collège administration et établissements publics et un collège associations et représentants scientifiques.

Le Comité consultatif émet des avis ou des propositions qui sont soumis à l'autorité préfectorale pour la prise de décision finale.

Suzanne Barnave illustre ce processus de décision en donnant l'exemple de l'aménagement d'un chemin pour les alpagistes, intervention très lourde imposant l'utilisation d'engins motorisés.

Un réseau d'observateurs

Au cours de la discussion qui s'ensuivit sur cette première partie de l'exposé il est souligné le travail particulier des spéléologues. Le Massif de la Chartreuse -massif karstique- comporte 270 kilomètres de galeries souterraines accessibles à l'homme. Leurs observations permettent de suivre l'évolution des espèces cavernicoles, l'évolution des glaciers souterrains et l'hydrologie du massif. Les grottes et les réseaux souterrains sont des lieux de conservation de données préhistoriques dont la Grotte aux Ours des cavernes, espèce disparue il y a 15000 ans en est un bel exemple.

Les alpagistes sont également des acteurs importants pour l'observation et la transmission de données sur la faune et la flore. Les amateurs de la nature peuvent transmettre leurs observations aux agents de la réserve : contact par téléphone au parc de Chartreuse.

La réglementation dans la réserve naturelle

La discussion se porta également sur les interdictions auxquelles sont soumis les utilisateurs de la Réserve naturelle et tout particulièrement les randonneurs, qui de par leur nombre, environ 250 000, constituent un facteur de dérangement particulièrement important pour la faune et la flore.

Sont interdits les chiens, même tenus en laisse, les feux, le camping, les dépôts de déchets, les cueillettes de plantes et de fleurs, le ramassage de fossiles, les véhicules motorisés et la pénétration dans certaines zones fragiles identifiées par un marquage spécifique.

Le bivouac est autorisé ainsi que la cueillette de la vulnérable et du thé des Alpes à condition que celle-ci soit faite en très faible quantité (une poignée par personne).

Sur les 250000 randonneurs estimés 10 à 15 procès-verbaux ont été notifiés chacune de ces dernières années ; 90% concernaient les chiens, 10% concernant les feux et les cueillettes.

L'interdiction stricte des chiens est justifiée par son caractère extrêmement dérangent pour la faune ; il est ressenti comme un prédateur redoutable. Les chiens sont particulièrement nuisibles pour les oiseaux nichant au sol dont le tétras-lyre. Une poule effrayée qui laisse ses œufs ou ses oisillons, très probablement ne reviendra pas, entraînant ainsi une perte de reproduction.

Le tétras-lyre est soumis à un autre facteur dérangent en période hivernale : le ski de randonnée et les randonnées en raquettes. Le tétras-lyre passe l'hiver dans une niche aménagée dans la neige, toute perturbation entraîne une suractivité d'où une perte de calories à une période où la ressource alimentaire est rare et de faible valeur nutritive (les aiguilles de pins). Son régime hivernal est pauvre et d'un métabolisme lent. L'oiseau s'affaiblit, se couvre de parasites et meurt.

Le tétras-lyre, cet oiseau emblématique est considéré légalement comme un gibier de montagne, donc ouvert à la chasse avec des chiens. Les participants ont manifesté un fort étonnement devant ce qui leur apparaît comme une contradiction entre la protection de la faune et la chasse, même si elle est soumise à un plan de chasse très strict. Objectivement, malgré son impact, la chasse est moins nocive que la randonnée.

Les richesses naturelles de la réserve : géologie, faune, flore.

La Réserve est principalement constituée par un synclinal perché, situé entre le Grésivaudan et la Dent de Crolles. Cette formation géologique calcaire, issue d'une sédimentation marine et soulevée par le plissement alpin n'a pas été très affectée par les périodes glaciaires. Cette formation karstique est fortement perméable, l'eau n'est pas ou très peu filtrée, sa qualité bactériologique est, de plus, affectée par les activités pastorales.

La partie supérieure du massif est constituée de calcaire urgonien datant du Crétacé. La sédimentation marine a permis la conservation de très nombreux fossiles qui attestent du climat chaud de cette période.

Au-delà de la flore et de la faune sur le site de l'Aulp du Seuil les scientifiques ont constaté la présence de chasseurs-cueilleurs datant d'environ 10 000 ans. La sédentarisation de ces populations est apparue avec l'élevage il y a 4000 ans. Ces vestiges sont exposés au musée de l'Evêché à Grenoble.

Pour revenir à la flore, les Hauts de Chartreuse sont d'une très grande richesse, 700 espèces de plantes recensées, de nombreuses orchidées dont le sabot de Vénus. La vulnéraire, la potentille luisante et la primevère à oreille d'ours sont aussi présentes sur la Réserve. Le pin à crochets qui pousse sur la roche nue est également présent. Les hêtres morts permettent la ponte de la rosalie alpine.

Les sangles, les cavités et les falaises particularités des Hauts de Chartreuse, sont le refuge de nombreuses espèces animales allant du bouquetin, du chamois aux oiseaux tel l'aigle royal. Dans ces lieux nichent 5 couples d'aigles royaux (peut-être 7), 2 se trouvent sur la Réserve, dont 1 dans au dessus de Saint Même.

Le groupe aborde la présence des chauves-souris ; les grottes de la Réserve sont un lieu d'hibernation extrêmement important. Par ailleurs, le plus gros site de swarming (regroupement en vue de la copulation) de Rhône Alpes Auvergne est sur la RNHC sur St Pierre d'Entremont Savoie. Suzanne Barnave souligne le rôle important de la Ligue pour la protection des oiseaux de l'Isère pour le suivi de ce mammifère.

Les zones humides, rares sur les hauteurs, sont des zones importantes pour leur biodiversité avec la présence d'amphibiens comme les grenouilles et les tritons alpestres. La principale se situe au pied du Mont Granier, au dessus de Chapareillan.

L'exposé se termine par les réintroductions et introductions faites dans le massif de Chartreuse : réintroduction des marmottes et bouquetins et introductions des mouflons, absents de ce massif.

Au-delà de la Réserve naturelle, sur l'ensemble du Massif de Chartreuse, des questions sont posées sur la présence du loup et du lynx ; épisodiquement la présence de loups est signalée, la prédation sur les troupeaux, attribuée aux loups, est souvent confondue avec celle du chien, la présence du lynx est scientifiquement confirmée ; la richesse des fossiles est également abordée avec la découverte du lys de mer dans des lumachelles, avec les ammonites géantes des granges de Joigny et pour terminer la découverte de quelques vertèbres fossilisées d'un mésosaure atteste de sa présence ici, confirmée par des scientifiques. Une étude est menée pour retrouver d'autres os fossilisés pour une identification précise.

L'intervention de Suzanne Barnave a été suivie avec un très grand intérêt tant pour ses aspects juridiques que pour sa dimension naturaliste et l'esprit dans lequel agissent les responsables de cette Réserve naturelle nationale des Hauts de Chartreuse : préserver, connaître et sensibiliser. Suzanne Barnave est chaleureusement remerciée par les participants de ce Conseil de Hameaux.

RESERVE NATURELLE DES HAUTS DE CHARTREUSE –Maison du Parc – 38380 Saint Pierre de Chartreuse – 04 76 88 75 31 – www.parc-chartreuse.net

3. Actualités - Printemps 2017

Brigitte Bienassis présente le document Actualités (voir ci dessous). Ces informations n'amènent pas de remarques particulières.

Compte administratif 2016 et budget 2017

- Le budget général intègre la gestion de l'assainissement collectif depuis le 1^{er} janvier 2016. Le compte administratif présente un excédent cumulé de 263 034 €. Le budget 2017 sera voté le 11 avril.

Aménagement de la traversée du bourg

- La phase 1 (liaison le bourg – le Replat) a été décalée de 2016 à 2017 car les subventions ont été attribuées tardivement en octobre 2016. Cette opération intégrera l'enfouissement des réseaux secs

(électricité, téléphone, éclairage public) le long de cette voie (VC7). Les propriétaires des maisons riveraines seront contactés pour les travaux de raccordement électricité et télécom sur leur terrain.

- La phase 2 (liaison le bourg – le camping) : les demandes de subvention ont été déposées. Les travaux de création d'une passerelle en encorbellement sur le Cozon au droit du cimetière nécessiteront 1 mois de coupure complète de la circulation sur la RD912. Ils pourraient se faire aux vacances de toussaint 2017 ou Pacques 2018.

Autres travaux

- Réfection de toitures de 3 bâtiments communaux : réfection des couvertures et isolation thermique pour la Poste, l'ancien presbytère et l'ancienne école de St Mème.
- Réseaux du Pré du Comte : nous attendons la décision du conseil départemental sur le financement du réseau d'assainissement. La décision devrait arriver prochainement.
- Voiries : programme 2017 : réfection de chaussée et mur d'enrochement sur la route des Varvat VC5 ; revêtement bi couche sur un chemin rural aux Courrier ; traversée eau pluviale route des Ciseaux VC17.

Autres projets

- Devenir des bâtiments communaux vacants : Le groupe de travail a fait émerger 3 projets : l'aménagement de l'ancienne école en habitat participatif, la création d'un atelier de transformation de produits agricoles en lieu et place de la Maison Blanche et l'identification de sentiers thématiques.
- Fournil de St Mème : projet d'installation d'un fournil au RdC de l'ancienne école de St Mème. L'association les Champs du pain aménagera cet espace et créera une extension pour loger le four. Mise à disposition des locaux par bail emphytéotique moyennant loyer. Fabrication de pain bio, animation, formation, ... Lancement d'une campagne de financement participatif pour les aider à financer le four : RV sur le site <https://www.kisskissbankbank.com/les-champs-du-pain-recherchent-four>. Les habitants sont très satisfaits de ce projet : nouvelles activité, produits de qualité.

Communauté de communes

- **Gouvernance** : suite aux élections dans 3 communes, la composition du conseil communautaire a été revue vers une meilleure proportionnalité, notre commune passe de 2 à 1 représentant titulaire (B Bienassis et un suppléant (L Bocchino), comme 7 autres communes, les plus petites.
- **Compétences eau et assainissement** : transfert de ces compétences à la CCCC au plus tard au 1/1/2020. L'état des lieux devrait être effectué en vue de ce transfert.
- **PLUi** : le Projet d'aménagement et de développement durable PADD a été approuvé en l'état. De mai 2017 à juin 2018 : traduction réglementaire du PADD, plan de zonage, orientation d'aménagement et de programmation.
- **Projet de territoire** : en cours de finalisation.

Elections Présidentielles les 23 avril et 7 mai 2017 et Législatives les 11 et 18 juin 2017

4. Questions diverses

- Glissière de sécurité : Les habitants des Courriers signalent que la glissière de sécurité sur la route est dégradée et nécessiteraient d'être réparées.
- Poubelles : les collecteurs sont maintenant au pied du hameau. Leur éloignement ne pose pas de problème et ça libère le four. Les habitants signalent une forte augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagère du fait de son calcul sur la base de la taxe foncière. Certains ont vu leur taxe augmenter et d'autres baissés. En moyenne sur la commune cette taxe a baissé.
- Bassin : les habitants souhaiteraient savoir pourquoi le bassin est fermé. Son ouverture serait bien utile en saison estivale pour les randonneurs
- Conteneurs de tri sélectif : celui situé près de la station essence) est peu accessible et boueux. Il faudrait en gravillonner l'emplacement.
- Fête du four : La journée « Four à pain » des Courriers est fixée au Samedi 1^{er} Juillet 2017. A la Fracette 2 journées sont organisées, l'une le dernier Dimanche de Juin, l'autre le 1^{er} Dimanche après le 15 Août.
- Eau potable aux Courriers : les habitants souhaiteraient connaître la date de raccordement de leur secteur à l'eau de La Plagne. Le réservoir est en place mais le Syndicat du Thiers n'a pas transmis de date pour les travaux de prolongement du réseau jusqu'au Teppaz.

- Energie : La CCCC organise une réunion publique d'information sur les centrales villageoises, projets collectifs de production d'énergie renouvelable, le 9 juin au soir à la CCCC.
- Débroussaillage : une habitante cherche des moyens de faire débroussailler son terrain (5000 m2). Elle peut faire appel aux services de l'ESAT à Entremont.
- Passage de véhicules motorisés sur le chemin entre les Courriers et la Fracette. Un habitant se plaint du bruit généré par leurs passages. Ce chemin est autorisé aux véhicules à moteur. Les conducteurs de ces véhicules sont des habitants du village. L'idéal est de pouvoir leur signaler la gêne qu'ils génèrent.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée le Conseil est clôt à 18 heures.

.....

Le prochain Conseil se tiendra chez Marie-Françoise et Jacques Martin à la Fracette

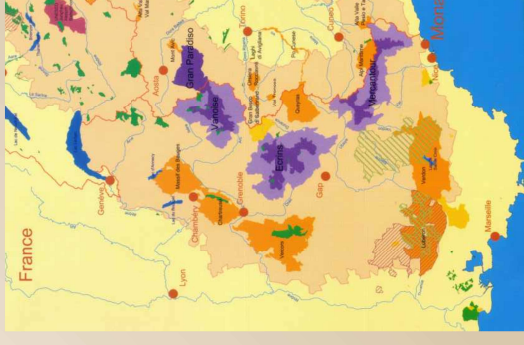
Suggestion de thème : le SIAGA ou l'agriculture en Chartreuse

Samedi 21 octobre 2017 à 14h30



La Réserve naturelle nationale des Hauts de Chartreuse

Principaux espaces protégés des Alpes françaises

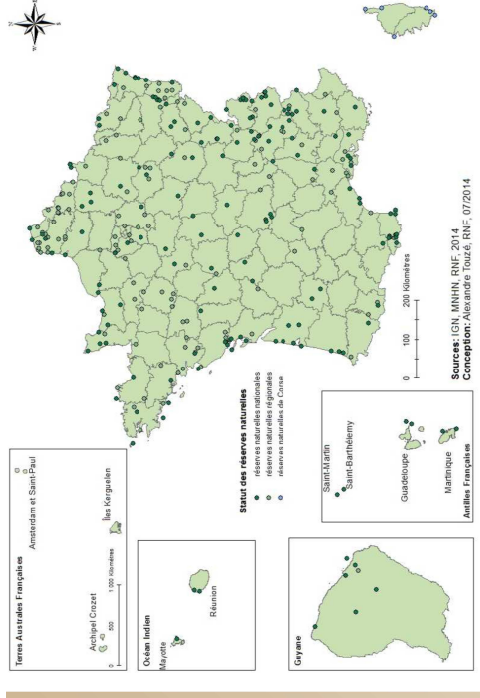


- Réserves Naturelles
- Parcs Nationaux (zones centrales)
- Parcs Nationaux (zones périphériques)
- Parcs Naturels Régionaux
- Arc alpin

Des surfaces importantes...
...des niveaux de protection variés.

Les espaces protégés, une idée « récente »

- 1844 : dernier grand pingouin détruit en Islande
- 1870 : quasi-extinction du bouquetin des Alpes
- 1872 : Parc National de Yellowstone
- 1890 : quasi-extinction du bison d'Amérique
- 1912 : « réserve ornithologique » des Sept-îles
- 1913 : « Parc Domonial » du Pelvoux
- 1914 : Parc National de l'Engadine en Suisse
- 1920 : « réserve de faune de montagne » des Bauges
- 1920-30 : ours, loup, lynx, vautours disparus des Alpes
- 1918 : Parcs nationaux Asturies et Pyrénées espagnoles
- 1927 : Réserve Nationale de Camargue
- 1960 : loi relative aux Parcs nationaux en France
- 1961 : Luitel : première Réserve Naturelle « officielle »
- 1963 : Parc National de la Vanoise
- 1976 : loi sur la protection de la nature en France



Aujourd'hui, le réseau des réserves naturelles compte 310 réserves naturelles classées dont :

- 166 réserves naturelles nationales (53,5 %) pour 2 750 698 hectares (95,9 %)
- 138 réserves naturelles régionales (44,5 %) pour 33 959 hectares (1,2 %) ;
- 6 réserves naturelles de Corse (1,9 %) pour 83 426 hectares (2,9 %).

6 % du territoire du Parc de Chartreuse



PNR de chartreuse nommé **gestionnaire de la Réserve naturelle pour le compte de l'Etat** depuis 2001 via une convention, réévaluée tous les 5 ans.

Quelques chiffres clefs

- 4450ha
- 11 communes (dont 4 en Savoie et 7 en Isère)
- Pour mémoire PNR = 60 communes pour 76 700
- 20km de longueur compris entre Granier et Dent de Crolles sur environ 3km de large
- créée en 1997 par décret interministériel
- communes 43 %, privés 31 % Etat 26 %
- Altitude 2062m (dent de Crolles) 900m (sous le col du granier)
- 2,8 ETP (2 gardes techniciens, 1 conservatrice)

Différents types d'espaces protégés...

| | Parc National | Réserve Naturelle | Parc Naturel Régional | « Natura 2000 » |
|------------------------------|---|---------------------------------------|--|---|
| Objectifs | Conservation milieu naturel | Conservation milieu naturel | Concourir à la politique de protection de l'environnement, à l'aménagement ... | Création d'un réseau européen d'habitats naturels à préserver |
| Territoires concernés | Zone centrale ou d'occupation humaine permanente. | Zones non habitées Zones permanentes. | Zones habitées qui ont été réservées une « identité régionale » | Espaces peu anthropisés |
| Création | Décret en conseil d'Etat | Décret ministériel | Conseil Régional | Sous le contrôle de la CE |
| Durée du classement | Sans limite de temps | Sans limite de temps | 10 ans renouvelables | Classement sans limite de temps Contrats de 5 ans |
| Gestion | Etablissement public | Très variable (choix du préfet) | Syndicat mixte | Opérateurs locaux variés |
| Document cadre | Plan de gestion (par secteurs) | Plan de gestion (5 ans) | Charte (10 ans) | Document Natura 2000 |

Ce qui dit la loi pour toutes les réserves naturelles françaises

Article L. 332-1 du code de l'Environnement

Des parties du territoire (...) peuvent être classées en Réserve Naturelle lorsque la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux ou de fossiles, et en général du milieu naturel, présente une importance particulière ou qu'il convient de les soustraire à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader. (...)

Les missions d'une réserve naturelle

Préserver les milieux, la faune, la flore, les éléments de géopatrimoine et les paysages

Connaître les patrimoines et suivre leur évolution, mettre en place les mesures de préservation nécessaires, évaluer l'impact de ces mesures.

Sensibiliser sur les richesses et la fragilité des patrimoines

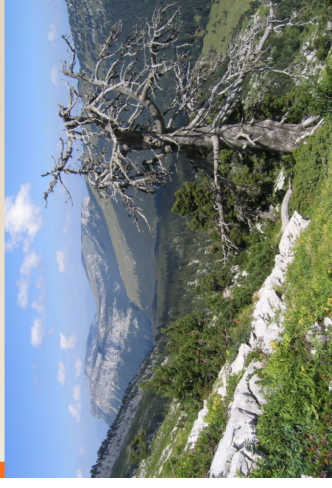
Une réglementation induite par le statut

À la différence d'un PNR (pas de réglementation induite par le classement en PNR)

Conservation et gestion des habitats et des espèces

Orientations des objectifs

- Conserver les habitats et les espèces remarquables,
- Conserver le caractère naturel des milieux,
- Augmenter la présence d'éléments naturels dans les milieux exploités,
- Assurer la compatibilité entre les activités humaines et la préservation des habitats, des espèces et des ressources.



Conservation et gestion des habitats et des espèces

Exemples d'actions

- Réalisation de suivi et d'inventaires sur des espèces indicatrices de l'état des habitats,
- Préconisation de modes d'exploitation (partenariat, mesures contractuelles ou réglementaires...),
- Gestion des flux de fréquentation,
- Non intervention.



Fréquentation, pédagogie et sensibilisation

Orientations des objectifs

- Identifier et gérer au mieux l'impact des activités humaines sur les habitats et les espèces
- Informer et sensibiliser les publics sur le patrimoine et les enjeux
- Faire respecter la réglementation.



Fréquentation, pédagogie et sensibilisation

Exemples d'actions

- Animer des groupes de concertation thématiques (signature de convention d'usage – escalade, vol libre, randonnée – Définition de règles d'usage en lien avec les pratiquants - spéléologie, trail),
- Développer les moyens de communication et d'information des publics,
- Exercer la police de l'environnement.



Le comité consultatif : entité de concertation

55 membres élus pour 3 ans

Le comité donne un avis sur la base du travail technique du gestionnaire

1^{er} collège
Collectivités territoriales, propriétaires, usagers
 Conseil régional, Conseils généraux, communes, grands propriétaires, chambres d'agricultures, PNR

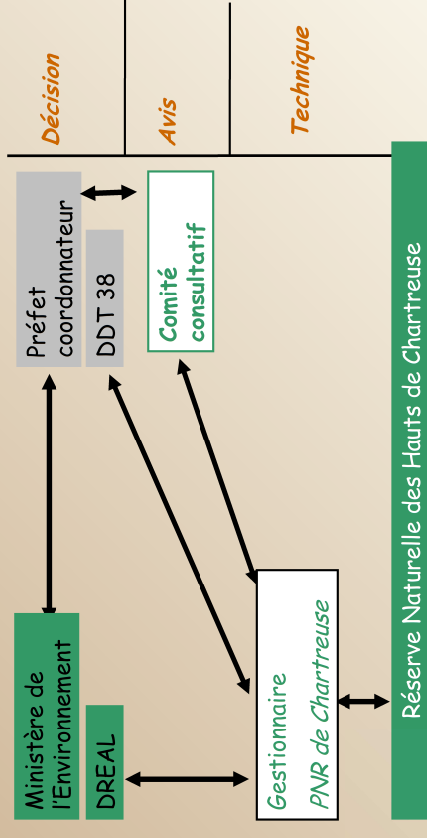
2^{ème} collège
Administrations, établissements publics
 DDT, DREAL, DDCS, ONF, CRPF, ONCFS, Gendarmerie, etc

3^{ème} collège
Associations
 Conservatoires du patrimoine naturel, FRAPNA, LPO, Rosalia, Gentiana, OGM, CD Randonnée Pédestre, CD Spéleo, amis du Parc, assoc. Hauts de Chartreuse, scientifiques, etc

Le Préfet décide

Une gestion partagée

Une réserve nationale : financement Etat + contribution du CG 38 à hauteur de 20 % de la dotation Etat



Le patrimoine géologique et paysager

Un massif sédimentaire typiquement « préalpin »



Un plissement simple de « couverture souple »
 → cas école d'un Synclinal perché

Une histoire marine visible dans le paysage



→ Une alternance de roches calcaires et de roches marnées
Archives de l'évolution environnementale d'il y a plusieurs dizaines de millions d'années

le karst souterrain...



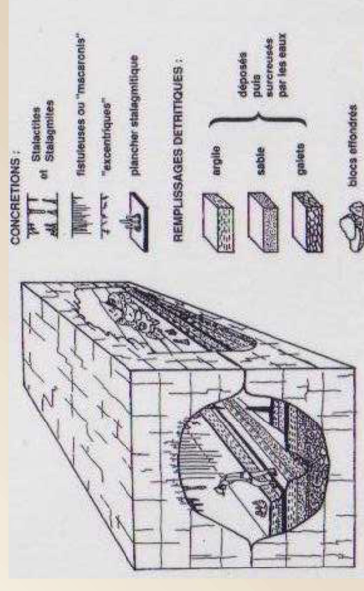
le karst souterrain...

Des réseaux souterrains parmi les mieux explorés et les plus longs d'Europe (+ 270km)

Une circulation de l'eau très rapide et sans filtration...

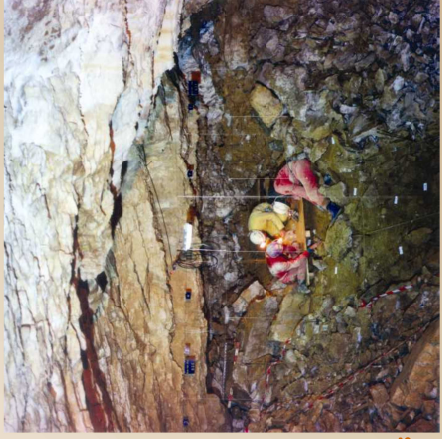


Une richesse méconnue : les archives souterraines du karst



Un «nouveau» domaine de recherche géographique permettant de restituer précisément les conditions environnementales locales du passé

Un site paléontologique majeur



La Balme à Collomb, un gisement exceptionnel d'ossements d'ours des cavernes

Un site de référence pour la connaissance de l'Ours des cavernes et son environnement

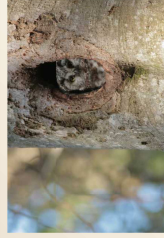
10 000 ans de présence humaine



Le site de l'Aulp du Seuil : une succession chronologique exceptionnelle des traces d'une présence humaine sur un site d'altitude : Des chasseurs-cueilleurs du paléolithique aux premiers pasteurs !

Une grande diversité de milieu → une grande diversité d'espèce

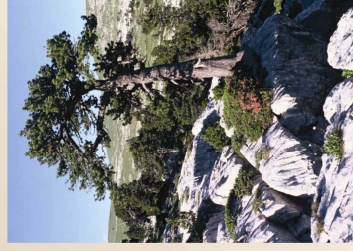
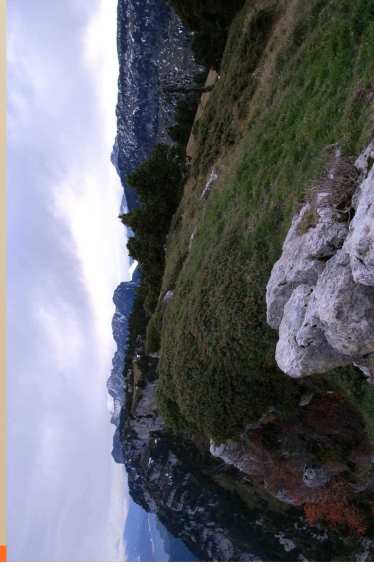
Hêtraies-sapinières des pentes de bordure
→ bois mort arbres creux et clairières



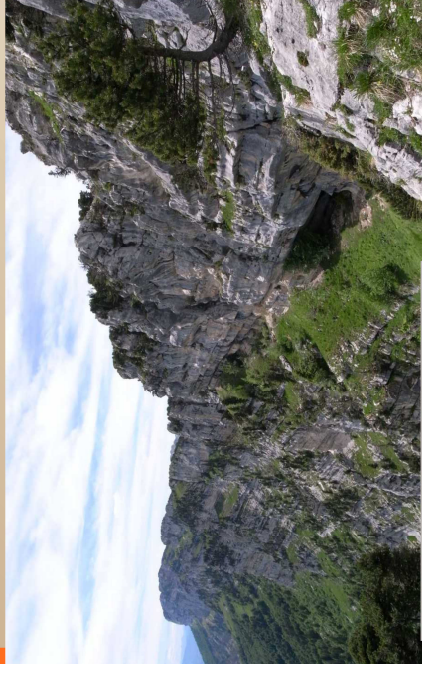
Pessières subalpines des Hauts → la scandinavie près de chez vous



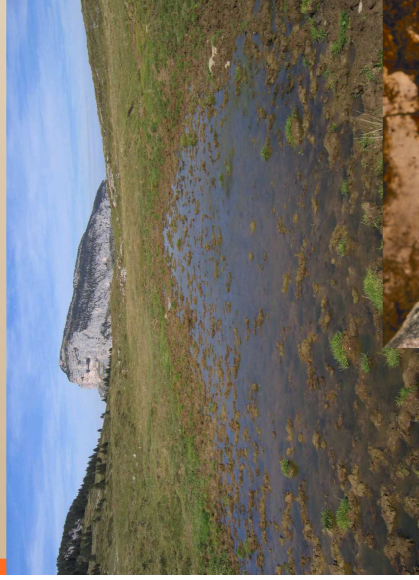
Les Hauts → Entre forêts et landes subalpines



Sangles, falaises, cavités



Milieux humides → des milieux rares et facteurs de diversité supplémentaire



Des disparitions anciennes, des introductions et des retours récents

